



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les taxis d'astreinte pendant la nuit de la Saint-Sylvestre

En complément de l'arrêté de la préfecture interdisant la vente à emporter de boissons alcoolisées pendant la nuit de la Saint-Sylvestre, un dispositif d'astreinte des taxis a été mis en place sur Niort et son agglomération à l'initiative de la Municipalité. Ce service pourra notamment permettre un transport sécurisé des personnes ayant consommé de l'alcool.

Les taxis à contacter sont :

- M. TAVEAU (Niort) : 06 11 82 26 88
- M. BRANDY (Niort) : 06 08 10 06 80
- M. MINAULT (Chauray) : 06 80 60 20 26

Ces mesures visent à prévenir d'éventuels débordements de nature à troubler l'ordre public, voire des violences pouvant porter atteinte à la sécurité et aux biens : conduite en état d'ivresse, ivresse sur la voie publique et accidents de la circulation avec dommages corporels.

Cabinet du Maire

Mairie de Niort - Hôtel de ville - place Martin-Bastard - BP 516 - 79022 NIORT Cedex

Geoffroy Michel, Directeur - ☎ 05 49 78 73 13 - Fax : 05 49 78 74 17 - E-mail : geoffroy.michel@mairie-niort.fr

Isabelle Jeannerot, Contact Presse - ☎ 05 49 78 73 68 - E-mail : isabelle.jeannerot@mairie-niort.fr